



Communication de la Commission de la concurrence

(art. 28 de la loi du 6 octobre 1995 sur les cartels [LCart; RS 251])

D'entente avec un membre de la présidence, le Secrétariat de la Commission de la concurrence a ouvert le 26 juin 2018 une enquête au sens de l'art. 27 LCart contre AMAG automobiles et moteurs SA et ses sociétés affiliées, ainsi que contre d'autres revendeurs de véhicules de différentes marques du groupe Volkswagen au Tessin.

AMAG automobiles et moteurs SA commercialise des véhicules du groupe Volkswagen. L'enquête a été ouverte en raison d'indices d'accords sur des soumissions lors d'appels d'offres publics pour la livraison de véhicules et de flottes de véhicules dans le canton du Tessin. Les revendeurs de véhicules du groupe Volkswagen au Tessin auraient convenu de leurs offres au canton du Tessin et aux communes tessinoises dans les années 2012, 2013 et 2014.

L'enquête vise à examiner si les revendeurs de véhicules du groupe Volkswagen au Tessin ont effectivement conclu des accords horizontaux illicites sur les prix au sens de l'art. 5 LCart.

S'ils désirent participer à la procédure, les tiers concernés peuvent s'annoncer au secrétariat de la Commission de la concurrence dans un délai de 30 jours, à compter du jour de la présente publication. Selon l'art. 43, al. 1, let. a à c LCart, peuvent s'annoncer:

- a. les personnes qui ne peuvent accéder à la concurrence ou l'exercer du fait de la restriction à la concurrence;
- b. les associations professionnelles ou économiques que leurs statuts autorisent à défendre les intérêts économiques de leurs membres, pour autant que les membres de l'association ou de l'une de ses sections puissent participer à l'enquête;
- c. les organisations d'importance nationale ou régionale qui se consacrent statutairement à la protection des consommateurs.

Les annonces sont à adresser au Secrétariat de la Commission de la concurrence, Hallwylstrasse 4, 3003 Berne, tél.: 058 462 20 40, e-mail: info@comco.admin.ch.

17 juillet 2018

Secrétariat de la Commission de la concurrence